



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN



PROTOCOLE D'ENTENTE

entre

l'Université de Moncton

et

le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

**BACCALAURÉAT APPLIQUÉ
EN TECHNOLOGIE, INFORMATION ET LEADERSHIP
(B. appl. TIL)**

Novembre 2013

PROTOCOLE D'ENTENTE

Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership (B. appl. TIL)

ENTRE

L'Université de Moncton, ayant son siège social au Pavillon Léopold-Taillon situé au 18, avenue Antonine-Maillet, Moncton, Nouveau-Brunswick, E1A 3E9 et représentée par le recteur, M. Raymond Théberge,

ET

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, ayant son siège social à 725, rue du Collège, C.P. 700, Bathurst, Nouveau-Brunswick, E2A 3Z6, et représenté par la présidente-directrice générale, M^{me} Liane Roy.

1.0 OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente vise à établir les modalités d'offre du programme de *Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership*.

Ce programme appliqué concerne les partenaires suivant : l'Université de Moncton, (Université) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (Collège).

2.0 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

Après avoir complété le programme de *Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership*, l'étudiante ou l'étudiant devrait :

- avoir une bonne connaissance en leadership et une compréhension des enjeux complexes et pluridisciplinaires du domaine;
- avoir les compétences et les outils requis lui permettant de mettre en application les notions en leadership dans son milieu de travail et d'opérer des changements productifs, améliorant ainsi la productivité et l'excellence de l'organisation;
- avoir une approche moderne du leadership en utilisant à bon escient les technologies de l'information et les communications;
- avoir les compétences pour motiver et engager une équipe autour d'un projet;
- avoir les capacités de gérer et de résoudre les conflits;
- avoir acquis des connaissances générales contribuant à développer sa pensée critique et son analyse de l'environnement dans lequel elle ou il devra opérer.

3.0 MODALITÉS DE COLLABORATION

- 3.1 Les diplômées et diplômés des neuf (9) programmes ciblés dans le tableau ci-dessous seront admis au programme de *Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership* offert par l'Université, pourvu qu'elles et qu'ils satisfassent à la condition « A » précisée au Répertoire 1^{er} cycle de l'Université de Moncton et qu'elles et qu'ils aient obtenu une moyenne minimale de 70 % sur l'ensemble des cours exigés au programme.

Tableau 1
Liste des programmes du CCNB inclus dans la présente entente
Production et animation 3D
Programmation et applications mobiles
Réseautique et sécurité informatique
Technologie de l'environnement
Technologie de l'ingénierie du bâtiment
Technologie de l'instrumentation et de l'automatisation
Technologie du génie civil – général coop
Technologie du génie électronique
Technologie du génie mécanique

- 3.2 Le Collège assume la responsabilité du contenu et de l'actualisation des neuf programmes identifiés dans le Tableau 1 ainsi que les dépenses engagées pour accomplir ces tâches. Chacun des neuf programmes, aux fins du présent protocole d'entente, représente les deux premières années du *Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership*. L'Université, de son côté, assume la responsabilité du contenu et de l'actualisation des deux dernières années du baccalauréat et les dépenses connexes.
- 3.3 Les droits de scolarité sont payés à l'établissement, c'est-à-dire au Collège durant les deux premières années menant à un de ces neuf diplômes, et ensuite à l'Université durant les deux dernières années du *Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership*.
- 3.4 Le Collège et l'Université s'engagent à nommer, dans leur établissement respectif, une personne qui coordonne la mise en œuvre du protocole d'entente. De part et d'autre, on s'engage à informer l'autre si une nouvelle personne de l'établissement est affectée à cette tâche. Les deux personnes coordonnent et encadrent le protocole d'entente.
- 3.5 Les deux établissements s'engagent à mener des activités de marketing et de recrutement ponctuels afin de promouvoir le programme universitaire.
- 3.6 Les documents de promotion stipulent les conditions du protocole d'entente dans les publications officielles des deux établissements.

4.0 RESPONSABILITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

L'UNIVERSITÉ S'ENGAGE ENVERS LE COLLÈGE À :

- 4.1 Admettre à son programme de *Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership* les étudiantes et les étudiants qui ont complété avec succès leur diplôme dans un ou l'autre des neuf programmes, en fonction des critères d'admission convenus par l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, et qui auront fait une demande d'admission audit programme (réf. annexe 1).
- 4.2 Transférer soixante (60) crédits au programme de *Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership* sous forme d'équivalence. L'ensemble de la formation collégiale sera reconnu sous le sigle universitaire *BTIL2999 – Formation spécialisée* : 30 crédits pour la première année et 30 crédits pour la deuxième année (réf. annexe 2).
- 4.3 Assumer la gestion du programme et des dossiers étudiants pendant les deux dernières années du programme (réf. annexe 3).
- 4.4 Délivrer le diplôme de *Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership* aux personnes qui auront satisfait aux exigences du programme.

5.0 RESPONSABILITÉS DU COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE COLLÈGE S'ENGAGE ENVERS L'UNIVERSITÉ À :

- 5.1 Sélectionner et admettre les étudiantes et les étudiants inscrits à l'un ou l'autre des neuf programmes identifiés dans le Tableau 1, en fonction des critères d'admission.
- 5.2 Assumer la gestion du programme et des dossiers étudiants pendant les deux premières années collégiales.
- 5.3 Délivrer le diplôme collégial aux personnes inscrites dans l'un ou l'autre des neuf programmes identifiés dans le Tableau 1 et qui auront satisfait aux exigences du programme.
- 5.4 Faire connaître l'existence de cette entente et faire la promotion du *Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership* auprès de ses étudiantes et de ses étudiants inscrits dans l'un ou l'autre des neuf programmes identifiés dans le Tableau 1.
- 5.5 Informer l'Université de toute modification apportée dans l'un ou l'autre des neuf programmes identifiés dans le Tableau 1

6.0 DURÉE DE L'ENTENTE ET MISE EN APPLICATION

La présente entente prend effet à la date de sa signature par les parties et pour une durée de cinq (5) ans. À son terme, cette entente se renouvellera automatiquement d'année en année à moins que l'une des deux parties ne donne un préavis écrit d'au moins trois mois à l'autre partie de son intention d'y mettre fin, avec l'obligation de maintenir les droits acquis des étudiantes et des étudiants inscrits au programme de *Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership*.

Les parties conviennent de pouvoir modifier, d'un commun accord et en tout temps, l'une ou l'autre des sections du présent protocole. Toute modification audit protocole entrera en vigueur au moment de son approbation selon les procédures qui sont en cours à l'Université de Moncton et au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent protocole d'entente ce 21^e jour du mois de novembre 2013, à Shippagan, Nouveau-Brunswick.

POUR LE COLLÈGE

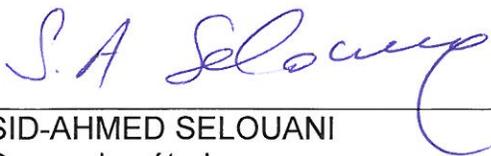


JEAN-JACQUES DOUCET
Vice-président
Formation et réussite étudiante



LIANE ROY
Présidente-directrice générale

POUR L'UNIVERSITÉ



SID-AHMED SELOUANI
Doyen des études
Université de Moncton, campus de
Shippagan



NEIL BOUCHER
Vice-recteur à l'enseignement et à la
recherche
Université de Moncton

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE : LE COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (CCNB),
D'UNE PART,
ET : L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
D'AUTRE PART.

OBJET : Conditions d'admission au programme de *Baccalauréat appliqué en technologie et leadership (BTEL)*

Les deux parties conviennent de ce qui suit relativement à l'objet mentionné en titre :

Pour être admissible au programme de *Baccalauréat appliqué en technologie et leadership*, la candidate ou le candidat doit être titulaire d'un diplôme du CCNB dans un des domaines spécifiés dans la liste ci-dessous, avoir obtenu une moyenne minimale de 70 % sur l'ensemble des cours exigés au programme collégial et satisfaire à la condition « A » précisée au Répertoire 1^{er} cycle de l'Université de Moncton; et ce, nonobstant les règlements universitaires portant sur les équivalences.

Liste des programmes du CCNB inclus dans la présente entente :

- Technologie de l'ingénierie du bâtiment (campus de Bathurst)
- Technologie de l'ingénierie mécanique (campus de Bathurst)
- Technologie de l'instrumentation et de l'automatisation (campus de Bathurst)
- Technologie du génie civil (campus d'Edmundston)
- Technologie du génie électronique (campus de Bathurst)
- Production et animation 3D (campus de la Péninsule acadienne)
- Technologie de l'informatique – programmation et analyse (campus de Bathurst)
- Technologie de l'informatique – réseautique et sécurité (campus de Bathurst)
- Technologie de l'environnement (campus de Bathurst)

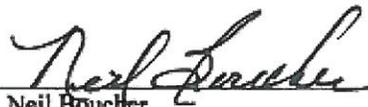
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent protocole d'entente en ce 5 jour du mois de juin 2013.

Pour le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick,

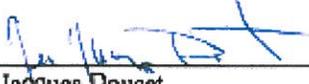


Liane Roy,
Présidente directrice générale
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

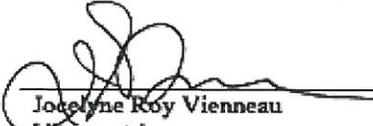
Pour l'Université de Moncton,



Neil Boucher
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
et président du Comité des programmes



Jean-Jacques Doucet,
Vice-président à la formation et à la réussite
étudiante
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick



Jocelyne Roy Vienneau
Vice-rectrice
Université de Moncton campus de Shippagan

ANNEXE 2

Répartition du bloc de 60 crédits équivalents

Formation collégiale – 60 crédits – Années 1 et 2 (BTIL2999)	Cr.
I. Formation fondamentale	48
A. Discipline principale – Cours obligatoires	
Crédits transférés de la formation collégiale à partir des 9 programmes ciblés : <ul style="list-style-type: none"> - Production et animation 3D ; - Programmation et applications mobiles ; - Réseautique et sécurité informatique ; - Technologie de l'environnement ; - Technologie de l'ingénierie du bâtiment ; - Technologie de l'instrumentation et de l'automatisation ; - Technologie du génie civil – général coop ; - Technologie du génie électronique ; - Technologie du génie mécanique 	33
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires	
Crédits transférés de la formation collégiale à partir des 9 programmes ciblés : <ul style="list-style-type: none"> - Production et animation 3D ; - Programmation et applications mobiles ; - Réseautique et sécurité informatique ; - Technologie de l'environnement ; - Technologie de l'ingénierie du bâtiment ; - Technologie de l'instrumentation et de l'automatisation ; - Technologie du génie civil – général coop ; - Technologie du génie électronique ; - Technologie du génie mécanique 	15
II. Formation générale / Choix	12
Crédits transférés de la formation collégiale à partir des 9 programmes ciblés : <ul style="list-style-type: none"> - Production et animation 3D ; - Programmation et applications mobiles ; - Réseautique et sécurité informatique ; - Technologie de l'environnement ; - Technologie de l'ingénierie du bâtiment ; - Technologie de l'instrumentation et de l'automatisation ; - Technologie du génie civil – général coop ; - Technologie du génie électronique ; - Technologie du génie mécanique 	12
Total de la première et de la deuxième année – Cours BTIL2999	60

ANNEXE 3

Tableau des cours
Troisième et quatrième année à l'Université de Moncton

Formation universitaire – 60 crédits	Cr.
I. Formation fondamentale	42
A. Discipline principale – Cours obligatoires	27
ADRH3222 Comportement organisationnel	3
ADRH3223 Gest. des ressources humaines	3
ADRH4223 Relations du travail (RDT)	3
GEIN2040 Information corporative	3
GEIN3050 Éthique, politique sur l'info	3
GEIN3090 Veille stratégique	3
GEIN4100 Leadership et supervision	3
GEIN4001 Atelier : info et leadership	3
GIZC4030 Résolution de conflits et anim	3
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires	15
ADMN1000 Outils d'apprentissage : gestion	3
ADMN1220 Introduction au management	3
ECON1020 Principes économiques (macro)	3
Choisir un cours de 3 crédits parmi la liste A	3
Choisir un cours de 3 crédits parmi la liste B	3
II. Formation générale : cours obligatoires	18
ANGL1022 Language, Writing and Reading	3
FRAN1500 Communication orale	3
FRAN1600 Communication écrite	3
SOCI1000 Introduction à la société	3
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale <i>Ouverture à l'autre et/ou internationalisation</i>	3
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'objectif de formation générale <i>Sensibilité aux arts et lettres</i>	3

Choisir un cours de 3 crédits parmi la liste A	Choisir un cours de 3 crédits parmi la liste B
ADMN2250 Gérer aujourd'hui (3 cr.)	MATH 1063 Analyse math. appliquée I (3 cr.)
DROI2000 Initiation au droit commercial (3 cr.)	MATH1153 Intro math des affaires (3 cr.)
EDUC2121 Animation et communication (3 cr.)	STAT2653 Statistique descriptive (3 cr.)
GIZC3400 Gestion de projet (3 cr.)	